

Trou d'air pour le trafic aérien

Conséquences des mesures de restriction pour limiter la propagation du virus, le trafic aérien de passagers a reculé de deux tiers en Bourgogne-Franche-Comté. De même, le marché de l'automobile est particulièrement affecté par la crise sanitaire avec près d'un quart de ventes en moins de véhicules neufs. Les immatriculations de véhicules particuliers et industriels à moteur sont en forte baisse. Les immatriculations de véhicules utilitaires légers reculent moins. Le marché de l'électrique poursuit son développement

Avertissement

Les données sur le transport routier de marchandises relatives à l'année 2020 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

Fort recul du transport aérien de passagers

Moins de 40 000 passagers ont pris l'avion depuis ou à destination de la Bourgogne-Franche-Comté en 2020 contre plus de 110 000 en 2019, soit un recul de 65 % ► **figure 1**. Cette chute du trafic fait suite à une amélioration de l'activité de 2 % en 2019 grâce à l'international et aux lignes à bas coûts.

La fermeture de certaines frontières et les mesures sanitaires ont durement atteint le trafic aérien (déplacements de tourisme ou d'affaires). L'aéroport régional Dole-Jura a réduit son trafic suite, notamment, à une décision de Ryanair de limiter ses vols. Les lignes à bas coûts, qui représentent 90 % du trafic dans la région, ont ainsi perdu 66 % de leurs passagers en 2020. Même évolution pour la fréquentation des lignes internationales, elle a baissé de 67 %. La fréquentation des lignes nationales n'a baissé que de 11 % mais elle ne représente que 10 % du trafic aérien régional.

Chute des immatriculations de véhicules neufs

En 2020, 80 500 véhicules neufs ont été immatriculés dans la région, soit une chute de 22,4 %. Les immatriculations

dépassaient les 100 000 depuis 2016. Au niveau national, la baisse est toute aussi forte (- 23,1 %) avec 645 200 véhicules immatriculés de moins en un an.

Représentant 79 % des immatriculations régionales de véhicules neufs, le faible volume de ventes de véhicules particuliers explique la chute de ces immatriculations (- 24 %). 63 700 véhicules particuliers neufs ont été immatriculés en 2020, soit le chiffre le plus bas depuis 2013.

Cette forte baisse concerne tous les départements de la région. Le Doubs, où est enregistré près du quart des immatriculations régionales, connaît la plus forte baisse de la région, - 27,5 % soit 5 700 immatriculations en moins. La Saône-et-Loire est le département le moins impacté mais subit tout de même un recul de 19 % des immatriculations de véhicules particuliers neufs ► **figure 2**.

Avec 14 800 immatriculations en 2020, la chute des immatriculations concerne également les véhicules utilitaires légers. Cette tendance (- 14,4 %) suit celle observée au niveau national (- 15,6 %) ► **figure 3**.

De même, les immatriculations de véhicules industriels à moteur diminuent fortement de 25,5 %, proche des 23,2 % observés au niveau national.

Chute du diesel, boom de l'électrique

Le marché automobile continue sa mutation vers l'électrique, porté par les aides gouvernementales, la mise sur le marché de nombreux modèles électriques ou hybrides et par une certaine prise de conscience des utilisateurs.

Ainsi, les immatriculations de véhicules totalement électriques ont été multipliées par trois entre 2019 et 2020 pour atteindre 4 000 dans la région. Leur part de marché est passée de 1,5 % en 2019 à 6,4 % en 2020.

À l'inverse, le marché des véhicules diesel continue de s'éroder. En 2016, il représentait plus de la moitié des immatriculations de voitures particulières neuves. En 2020, cette part se réduit à 32,8 %. Ce recul du diesel concerne tous les départements mais à des degrés plus ou moins importants. La part d'immatriculations de véhicules diesel varie de 25 % pour le Territoire de Belfort à 38 % pour la Nièvre. ●

Auteur :

Odile Thirion (Insee)

► Pour en savoir plus

- Dreal Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

► 1. Passagers des aéroports

	Bourgogne-Franche-Comté			France entière	
	Passagers 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Lignes nationales	3 761	-10,9	-22,5	-55,7	2,4
Lignes internationales	35 793	-66,8	-0,7	-72,6	4,8
Transit	n.s.	n.s.	-5,8	-68,1	-3,9
Total	39 557	-64,9	-2,5	-67,8	4,1
dont lignes à bas coût (low cost)	35 540	-66,0	0,7	-69,8	10,3
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	89,8	///	///	///	///

Note : données brutes.

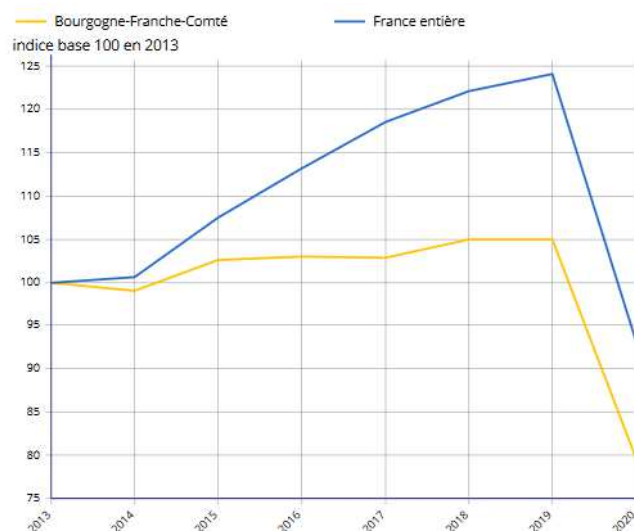
¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

n.s. : résultat non-significatif

Source : Union des aéroports français

► 2. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Source : SDES, Rserveo.

► 3. Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur ²		Ensemble immatriculations ³	
	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (%)
Côte-d'Or	12 021	-24,8	4 072	-15,7	350	-29,3	16 489	-23,3
Doubs	14 976	-27,5	2 898	-8,9	310	-29,4	18 235	-25,0
Jura	6 258	-21,1	1 459	-9,2	216	-15,6	7 938	-19,0
Nièvre	4 409	-21,0	908	-9,1	104	-42,9	5 436	-19,8
Haute-Saône	4 411	-26,2	928	-13,8	190	-12,0	5 553	-23,7
Saône-et-Loire	11 665	-18,9	2 500	-15,9	384	-19,5	14 567	-18,5
Yonne	6 524	-24,9	1 554	-22,8	158	-29,1	8 239	-24,7
Territoire de Belfort	3 460	-24,9	523	-20,8	36	-36,8	4 053	-24,2
Bourgogne-Franche-Comté	63 724	-24,0	14 842	-14,4	1 748	-25,5	80 510	-22,4
France entière	1 684 697	-22,5	410 020	-13,7	43 877	-23,2	2 144 937	-23,1

Note : données brutes.

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, Rserveo